



Mairie de Saint-Erblon
1 Place des Droits de l'Homme
BP 23013 - 35230 Saint-Erblon
Tél : 02 99 52 34 08 – Courriel : mairie@saint-erblon.fr

Marché de Travaux

Pouvoir adjudicateur
Mairie de Saint-Erblon (35)










Réalisation d'un complexe sportif à Saint – Erblon

Règlement de la Consultation

N° de marché : 02STERBLON2026

Date et heure limite de réception des offres :
Vendredi 11 septembre 2026 à 12h00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Construction d'un nouveau complexe sportif à Saint-Erblon
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	20
	Délai de validité des offres	180 jours
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	20 mois

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 – Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	6
3.5 - Contrôle technique	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
4.4 – Clause INAUGURATION	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier	9
8 - Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de construction d'un nouveau complexe sportif

Lieu(x) d'exécution : Complexe sportif municipal – RD département 36 (à proximité du collège) à Saint-Erblon (35)

Caractéristiques principales de l'opération de travaux :

- Déconstruction des vestiaires existants
- Construction d'une salle omnisports « 24x44 » avec tribune 250 places et locaux annexes
- Les aménagements VRD nécessaires au gymnase

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 20 lots :

Lot(s)	Désignation
00	Commun
01	Gros-œuvre
02	Charpente bois
03	Couverture - Étanchéité
04	Bardage métallique
05	Isolation thermique par l'extérieur finition enduit
06	Bardage bois
07	Serrurerie – Métallerie
08	Menuiseries extérieures en aluminium
09	Menuiseries intérieures
10	Doublages – Cloisons – Plafonds – Faux plafonds
11	Revêtements de sols durs
12	Revêtements de sols souples
13	Peinture
14	Revêtements de sols et équipements sportifs
15	Électricité CFO/CFA – GTB
16	CVC
17	Plomberie
18	Ascenseur
19	VRD et Aménagements paysagers

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques et afin de garantir les intérêts de la Maitrise d'Ouvrage en cas de défaillance de l'un des co-traitants, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

2.3 – Variantes

Concernant les lots suivants, les candidats doivent répondre à la solution de base et ne pourront pas faire de proposition avec une variante.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Libellé	Description
14	Revêtements de sols et équipements sportifs	Rangement équipements sportifs
15	Électricité CFO/CFA - GTB	Ajout Borne escamotable électrique + eau (passage du câble d'alimentation)
16	CVC	Sous-comptage Chauffage
19	VRD et Aménagements Paysagers	Renforcement voirie pour nacelle côté Est
		Ajout Borne escamotable électrique + eau
		Cheminement de connexion au collègue
		Attente pour futur WC terrain foot

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Sans objet.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par BLAMM ARCHITECTURE
9 rue Jean-Jacques Rousseau, 44000 Nantes

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

L'OPC est assurée par BLAMM ARCHITECTURE
9 rue Jean-Jacques Rousseau, 44000 Nantes

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par PROJEX

3.5 - Contrôle technique

BTP Diagnostics
Benoît PEDRON
10 rue Léo Lagrange - ZAC de la Conterie 2 - 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :
ATAE
Nicolas MONCEAU
12, Avenue Jules Verne, Bâtiment B, 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4.4 – Clause INAUGURATION

A l'issue de l'opération une inauguration du gymnase sera menée par la Maîtrise d'ouvrage. Chaque titulaire de lot sera sollicité pour participer à celle-ci. Il est attendu du candidat qu'il expose précisément dans son mémoire technique la forme et la nature de la participation qu'il envisage d'apporter à la maîtrise d'ouvrage (moyens humains, matériels, financier, ...) pour la soutenir dans l'organisation de cet évènement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 00 : Le règlement de la consultation (RC)
- 01 : L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- 02 : Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- 03 : Pièces graphiques
- 04 : Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- 05 : La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- 06 : Le tableau de surfaces
- 07 : Le calendrier prévisionnel d'exécution
- 08 : La G2AVP et PRO
- 09 : Le Rapport initial du Contrôleur technique (RICT)
- 10 : Le permis de construire et ses arrêtés
- 11 : Le plan d'installation de chantier
- 12 : Le Plan Général de Coordination (PGCSPS)
- 13 : Notices

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues ci-dessous :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
Certificat de qualification professionnelle établi par organisme indépendant, apportant la preuve de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle candidate pouvant être apporté par tout moyen, tels que des certifications d'identité professionnels justifiant de l'inscription sur un registre professionnel etc.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui

Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le planning prévisionnel d'exécution avec sous-détails, gestion des interfaces et optimisations possibles	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents se fera par voie électronique à la Maitrise d'Ouvrage via le portail Megalis :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0
2 - Valeur technique	50.0
2.1 – Pertinence des techniques de préparation et d'exécution et procédés d'exécution mis en œuvre pour la réalisation du chantier et respect des contraintes du planning d'exécution	25.0
2.2 – Qualité des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des travaux	15.0
2.3 – Adéquation des matériaux et produits employés	5.0
2.4 – Pertinence des méthodes prévues pour le respect des règles d'hygiène et de sécurité ; dispositions en faveur de l'environnement et mesures de limitation des nuisances	5.0

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante : $N*(MD/O)$, ou N = note maximale, MD=offre moins-disante et O = montant de l'offre

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments remis par le candidat dans le cadre de mémoire fourni, en respectant l'ordre des sous-critères établis ci-dessus. Le mémoire ainsi constitué devra être propre au présent dossier et non pas réalisé de manière généraliste, auquel cas, l'entreprise se verra attribuer la note la plus basse.

Pour chaque critère et sous-critère, la note sera attribuée de la manière suivante :

10 Réponse complète, développé et pertinente, sur la forme et le fond.

Entre 9 et 10, il s'agit d'une réponse complète, développée et pertinente, sur la forme et le fond.

9 Réponse complète, développée et pertinente, sur la forme et le fond avec quelques réserves mineurs.

Entre 8 et 9, il s'agit d'une réponse complète, développée et pertinente, sur la forme et le fond, éventuellement avec quelques réserves mineures.

8 Réponse satisfaisante sur la forme et le fond, complète et adaptée aux besoins.

Entre 7 et 8, il s'agit d'une réponse satisfaisante sur la forme et le fond, complète et adaptée aux besoins exprimés dans le cahier des charges.

7 Réponse satisfaisante sur la forme et le fond, complète et adaptée aux besoins, présentant quelques défaut, erreurs ou lacunes.

Entre 6 et 7, il s'agit d'une réponse satisfaisante sur la forme et le fond, complète et adaptée aux besoins exprimés dans le cahier des charges, présentant quelques défauts, erreurs ou lacunes.

6 Réponse moyennement satisfaisante traitant de façon partielle certains points correspondants au critère d'analyse

Entre 5 et 6, il s'agit d'une réponse moyennement satisfaisante traitant de façon partielle certains des points correspondants au critère d'analyse.

5 Réponse moyennement satisfaisante traitant de façon générale l'ensemble des points correspondants au critère d'analyse.

Entre 4 et 5, il s'agit d'une réponse moyennement satisfaisante traitant de façon générale l'ensemble des points correspondants au critères d'analyse.

4 Réponse moyennement satisfaisante traitant de façon sommaire l'ensemble des points correspondants au critère d'analyse.

Entre 3 et 4, il s'agit d'une réponses moyennement satisfaisante traitant de façon sommaire l'ensemble des points correspondants au critère d'analyse.

3 Réponse insuffisante sur la forme et le fond, et/ou peu adaptée.

Entre 2 et 3, il s'agit d'une réponses très insuffisante sur la forme et le fond, peu développée, peu intéressante, peu adaptée donc ne satisfaisant que très partiellement le besoin exprimé dans le critère d'analyse.

2 Réponse très insuffisante ne satisfaisant que très partiellement le critère d'analyse.

Entre 1 et 2, il s'agit d'une réponses très insuffisante sur la forme et le fond, peu développée, peu intéressante, peu adaptée donc ne satisfaisant aucunement le besoin exprimé dans le critère d'analyse.

1 Réponse très insuffisante ne satisfaisant aucunement le critère d'analyse.

Nota : Une entreprise n'ayant apportée aucun élément de réponses sur le dit critère recevra une note de 0

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent leur demande à l'adresse mail suivante : admin@blamm-architecte.fr et dst@saint-erblon.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.